

**MANDATEMENT POUR L'ACCES AUX INFORMATIONS
CONCERNANT L'ETAT DE SANTE D'UNE PERSONNE**

EQ-AA0075

Version : 4 Page 1 / 1

Conformément à la réglementation en vigueur, en matière d'accès aux d'informations concernant la santé d'une personne, et plus particulièrement l'arrêté du 5 mars 2004 portant homologation des recommandations de bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne et notamment l'accompagnement de cet accès :

« Les informations de santé peuvent être communiquées à une personne mandatée par le patient... dès lors que la personne dispose **d'un mandat exprès** et peut justifier de son identité. La personne mandatée ne peut avoir de conflits d'intérêts et défendre d'autres intérêts que ceux du mandant (la personne concernée par les informations de santé) ».

Dans ce contexte, il est rappelé au mandant : « **le caractère personnel des informations qui seront communiquées à la personne mandatée.** »

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CES ELEMENTS :

à compléter par le patient ou le représentant légal ou l'ayant droit ou le tuteur

« uniquement si ce dernier décide de mandater une tierce personne pour accéder aux données médicales »

Je soussigné(e) :

NOM et Prénoms :

Nom de naissance :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

.....

DONNE MANDAT A :

NOM et Prénoms :

Nom de naissance :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

.....

➡ Joindre :

- le formulaire pour la demande d'accès à la copie du dossier patient complété et signé par le patient
- une copie d'une pièce d'identité de la personne mandatée et du patient

Fait à Le

Signature du mandant (patient ou représentant légal ou ayant droit ou tuteur):